

DECRET N° 80/280 /DU 10/07/80

Portent nomination de Monsieur MECKELET
Alexandre, Professeur Certifié, en qualité
de Directeur du Personnel et des Affaires
Administratives.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonction-
naires;
Vu la loi 32/65 du 12 Août 1965 fixant les principes généraux d'orga-
nisation de l'Enseignement en République Populaire du Congo;
Vu le décret n°77/467 du 7 Septembre 1977 portant organisation du Minis-
tère de l'Education Nationale;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;
Vu le décret n°79/706 du 30 Décembre 1979 modifiant la composition du
Conseil des Ministres;

Sur proposition du Ministre de l'Education Nationale

Le Conseil de Cabinet entendu;

DECRETE :

Article 1er.— Monsieur MECKELET Alexandre, Professeur Certifié de 4° échelon,
est nommé Directeur du Personnel et des Affaires Administratives en remplace-
ment de Monsieur MBEMPA Antoine.

Article 2.— Monsieur MECKELET Alexandre percevra les indemnités prévues par
le décret n°79/488 du 11 Septembre 1979 fixant les indemnités allouées aux
titulaires de certains postes Administratifs.

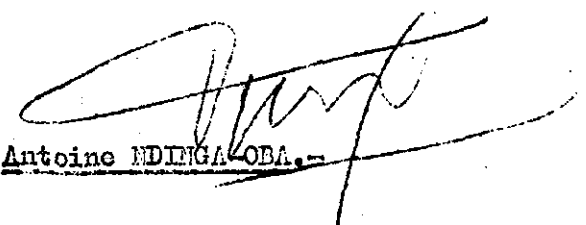
.../...

Article 2. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 10 Juillet 1980

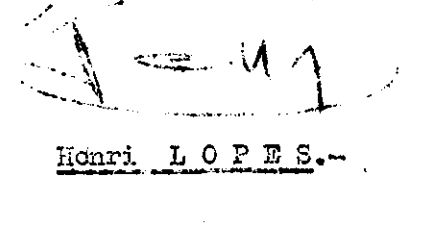
Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale,


Antoine NDIINGA OBA.-

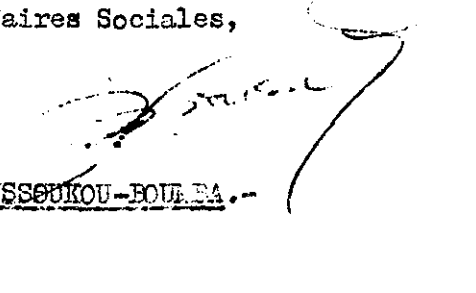
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances


Henri L O P E S.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux
en mission,

p.o. Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,


P.D. BOUSSOUKOU-BOULBA.-

